

Synthèse des assises



Mobilisation de l'École
et de ses partenaires
pour les valeurs
de la République

SOMMAIRE

1. Associer pleinement les parents d'élèves à la mission éducative de l'école

- 1.1 Développer les temps d'échange avec les parents d'élèves et favoriser le dialogue éducatif
- 1.2 Faire partager le règlement intérieur et la Charte de la laïcité

2. Favoriser le travail conjoint des collectivités locales, de l'Éducation nationale et de l'ensemble des services de l'État pour la réussite éducative des jeunes

- 2.1 Construire un cadre commun pour la mise en œuvre du principe de laïcité dans les temps scolaires et périscolaires par l'introduction d'un volet « laïcité/citoyenneté » dans les projets éducatifs territoriaux
- 2.2 Inscrire la citoyenneté et la laïcité dans les contrats de ville et développer les programmes de réussite éducative pour prévenir les ruptures sociales et scolaires, et renforcer l'accompagnement individuel des jeunes
- 2.3 Mettre en place une politique active de mixité pour agir sur la composition des collèves

3. Mobiliser les acteurs associatifs, le monde économique et la société civile pour soutenir l'action de l'école pour la lutte contre les déterminismes sociaux

- 3.1 Renforcer les liens de l'École avec les associations de l'éducation populaire, les associations de jeunesse et les associations concourant à la lutte contre le racisme et l'antisémitisme
- 3.2 Comment associer le monde économique et professionnel à la lutte contre les discriminations sociales et territoriales ?

1. Associer pleinement les parents d'élèves à la mission éducative de l'école

Le contexte, les enjeux

Aujourd'hui, il est unanimement reconnu qu'une coopération étroite entre l'école et les familles favorise le bien-être de l'enfant et sa réussite scolaire. La promotion de la coéducation est un des principaux leviers de la refondation de l'École. Elle doit trouver une expression claire dans le système éducatif et se concrétiser par une participation accrue des parents à l'action éducative dans l'intérêt de la réussite de tous les enfants. Cette coéducation repose également sur le partage et le respect de valeurs communes qui traduisent dans la vie scolaire les principes de la République et sont inscrites dans des documents tels que le règlement intérieur de l'établissement ou la charte de la laïcité à l'école.

Afin de garantir la réussite de tous, la loi du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République prévoit, dans son article 2 que « l'école se construit avec la participation des parents, quelle que soit leur origine sociale » et l'article 65 prévoit « dans tous les établissements d'enseignement, un espace à l'usage des parents d'élèves et de leurs délégués ».

1.1 Développer les temps d'échange avec les parents d'élèves et favoriser le dialogue éducatif

Généraliser les réunions d'information et favoriser, autour du vivre ensemble, les rencontres parents d'élèves/école au travers de moments institutionnels ou conviviaux, dans l'établissement scolaire ou à l'extérieur, correspond à des pratiques communes aux académies et départements. La construction, au quotidien, d'un dialogue éducatif entre l'école et les parents sur le fonctionnement de l'institution et ses évolutions, les enseignements ou l'orientation, est propice à l'instauration d'un climat de confiance permettant d'accompagner chaque élève vers la réussite scolaire.

1.1.1 Des pratiques à mettre en avant

Instaurer de nouveaux liens avec les familles tout au long du parcours scolaire de l'élève pour créer une écoute bienveillante des parents

Les équipes éducatives favorisent les temps d'échanges qui s'appuient sur les **instances déjà en place** comme le conseil d'administration, le comité d'hygiène et sécurité (CHS), le comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC), le conseil de vie collégienne ou lycéenne (CVC/CVL), les conseils de classe, de discipline. Les rencontres collectives – hors évaluation scolaire – ou individuelles entre les parents et les professeurs (notamment pour les parents des élèves primo-arrivants), les commissions de travail sur le poids des cartables, par exemple, mais aussi les soutenances de rapports de stage sont également l'occasion d'instaurer des liens avec les familles.

Associer les parents à la **préparation des élèves à l'entrée à l'école et au collège** est une action mise en place dans nombre d'académies et de départements : il s'agit de leur présenter les classes de sixième par exemple, d'organiser des rencontres ou des entretiens individuels à la fin de l'année pour préparer la rentrée suivante, de prévoir un stand tenu par les associations de parents lors de la journée portes ouvertes de l'établissement.

Les questions liées aux relations de l'école avec les parents abordées lors des rencontres concernent de nombreux sujets : le décrochage scolaire et l'orientation, l'aide aux devoirs, l'absentéisme, le harcèlement entre pairs, le sommeil, l'alimentation ou encore le numérique et les usages de l'Internet. Les pratiques montrent souvent la volonté d'échanger dans des situations **informelles, conviviales et festives** qui « désacralisent » l'école, comme lors de sorties scolaires, classes de découverte, journées d'immersion, forum des métiers, journées portes ouvertes, café des parents mensuel, lecture de livres et de contes, soirées thématiques, actions familiales et manifestations de quartiers. Dans le département du Nord, une chorale réunissant parents et enfants a été mise en place tout au long de l'année, grâce à un parent qui, en partenariat avec le conservatoire, venait régulièrement faire pratiquer le violon aux élèves et développer le « jouer ensemble » avec la découverte d'un instrument.

L'école s'ouvre également aux parents sur **des rendez-vous** plus circonscrits comme une semaine durant laquelle ils peuvent assister aux cours, lors de la remise individuelle des bulletins, ou encore lors de « petits-déjeuners parents ». Des temps de soutien à la parentalité peuvent être mis en place – dispositif d'accueil des moins de 3 ans, accompagnement individualisé des élèves et des parents en cas de grande difficulté scolaire –, mais les parents peuvent également être sollicités pour appuyer l'action de l'école : c'est le cas avec l'opération « Parents, l'école a besoin de vous » qui a permis, à Mayotte, d'impliquer des parents dans la vigilance et la sécurité aux abords des établissements (parking de bus, carrefours...), ou dans des actions péri-éducatives.

Dans l'académie de Nancy-Metz, un partenariat avec une ludothèque a permis d'associer pleinement les parents à la mission éducative de l'école en organisant avec ces derniers des activités autour des jeux de société sur le temps scolaire.

Développer la mission du CESC, dans le second degré, sur l'axe « aider les parents en difficulté »

Parmi les missions du CESC définies par la circulaire n° 2006-197 du 30 novembre 2006, l'une d'entre elles concerne directement les actions pour aider les parents en difficultés et lutter contre l'exclusion. Plusieurs actions ont été identifiées dans les académies pour associer les parents en difficultés au dialogue éducatif. L'académie de Nantes intègre au projet académique, dans son axe « Ambition, Coopération », des actions particulières favorisant la connaissance réciproque et le renforcement des liens de confiance entre l'école et les parents.

D'autres académies mutualisent et valorisent les actions les plus porteuses : café des parents, soirées débats, École ouverte, enseignement de la langue française, semaine de prérentrée avec accueil des familles dans les collèges... Elles s'appuient le plus souvent sur le réseau d'acteurs, en organisant au niveau local, du bassin ou du département, différentes rencontres avec les partenaires, en développant l'acculturation citoyenne en lien avec le programme de réussite éducative (PRE) afin de mieux se connaître et se reconnaître entre personnels de l'éducation nationale et partenaires.

Agir sur les représentations respectives des modèles éducatifs

Les remontées des assises soulignent que le premier enjeu est de travailler sur la diversité des modèles éducatifs et les attentes réciproques : ces représentations participent en effet de postures qui ont des conséquences sur le processus d'apprentissage des élèves.

Plusieurs départements soutiennent l'intervention de parents organisés en université populaire de parents (UPP) pour favoriser l'expression et les échanges de points de vue sur des problématiques éducatives, entre les parents et les personnels, avec l'accompagnement d'un chercheur. Il s'agit ainsi de travailler sur l'estime et l'image que les familles ont d'elles-mêmes au travers des formes de réussite de leurs enfants afin d'éviter une tendance au repli de certaines familles sur elles-mêmes.

Le département de Haute-Savoie a travaillé avec les parents et les partenaires à l'élaboration et à l'adoption de charte d'actions par les associations de parents d'élèves, pour porter un ensemble de points

de vue et de valeurs communes. La journée du civisme à l'école, la semaine de la solidarité au lycée, les actions périscolaires des Francas (formations communes des animateurs et des enseignants) pour l'accueil des parents sont l'occasion de travailler sur la diversité des modalités de coopération avec les familles en croisant les regards. Une illustration ce type d'approche est apportée par l'association des Maisons Familiales Rurales de Vendée (85).

Plusieurs départements ont mis en place, parfois avec le concours des collectivités territoriales, une découverte du territoire. Ainsi le département des Yvelines, tout comme celui de Seine-Saint-Denis, propose de renforcer la connaissance du cadre de vie des familles par des visites du territoire à destination des personnels de l'éducation nationale.

Mettre en place les espaces parents, pour des échanges et une coopération de tous les acteurs de la sphère éducative

Créer un café des parents, une école des parents, une maison des parents, le coin des parents, des groupes de paroles de parents en difficultés permet d'intensifier les relations école/parents grâce à de nouveaux modes de communication, de partager des outils d'apprentissage comme la mallette des parents, afin d'instaurer un dialogue et une confiance. Un adulte référent de scolarité (différent du professeur principal) peut être identifié pour suivre quelques élèves.

Dans le département de la Manche, l'ouverture toutes les semaines d'une permanence en direction des familles permet d'offrir un point accueil animé par l'association sportive d'un collège ; par ailleurs l'association Parentibus ouvre également des espaces de paroles aux parents et 130 familles ont été reçues depuis septembre 2014 pour échanger sur des questions éducatives et l'exercice de l'autorité parentale.

Enfin, la **coopération avec les associations** permet aussi de passer du « face à face » au « coude à coude » et d'aller à la rencontre d'autres parents, parfois éloignés qui sont reçus dans leurs locaux. Le rôle de médiation de partenaires (école des parents et des éducateurs, associations, associations de quartiers, centres culturels, Caf, Clas et REAAP...) permet d'engager un travail dynamique sur la parentalité grâce à d'autres professionnels.

Plusieurs départements dont celui du Nord, des académies comme celles d'Amiens, de Besançon et de Nancy-Metz ont mis en place un blog pour informer les parents des actions et pour **favoriser les échanges parents-enseignants et parents-enfants**. Plus largement, utiliser le numérique facilite la rapidité de la communication, principalement dans les secteurs ruraux mais aussi pour beaucoup de familles qui ne se déplacent pas. En plus des transmissions d'écrits, des appels téléphoniques sont parfois mis en place avec le relais des centres sociaux pour apporter l'information vers les parents qui ne se déplacent pas.

1.1.2 Des leviers d'action et des propositions des territoires pour aller plus loin

Les Assises ont montré qu'il y a **urgence à trouver des modalités** complémentaires pour travailler avec les parents – car ils sont en « attente » d'école – et répondre à une triple crise de sens, d'identité et de l'utilité de l'école. Il s'agit ainsi de rapprocher de manière pérenne les différents partenaires et d'effacer les craintes réciproques.

Plusieurs propositions suggèrent de questionner au plan national les procédures relatives aux **élections des parents d'élèves** pour que les familles des catégories socioprofessionnelles défavorisées puissent être représentées dans les instances malgré une méconnaissance parfois de la culture de l'institution scolaire qui peut les amener à adopter une posture de distance vis-à-vis de l'école. Par ailleurs, certains parents de milieux modestes peuvent hésiter à s'impliquer dans la vie de l'école, non pas parce qu'ils éprouvent de la méfiance envers l'institution, mais en raison du coût d'un tel investissement. La création d'un statut du parent délégué a été évoquée par les fédérations de parents d'élèves en tant qu'elle permettrait de

contribuer à démocratiser l'accès aux responsabilités exercées dans les conseils de classe et les conseils d'école et d'administration.

Améliorer la qualité de la relation de l'école avec les parents : pour une école plus et mieux communicante selon les parents et pour des parents plus participatifs du point de vue des enseignants et équipes éducatives

Pour œuvrer au rapprochement entre les familles et l'école, les échanges intervenus au cours d'Assises soulignent qu'il est important de valoriser ce qui est positif dans le travail de l'élève et de communiquer sur ses réussites. Ainsi la posture institutionnelle doit être faite de **respect à l'égard des parents** et empreinte des principes républicains.

Modifier la forme des relations pour mieux l'adapter à une communication optimale peut passer par :

- une familiarisation des parents avec l'usage de **l'espace numérique de travail** ;
- la participation des parents à des projets favorisant des approches interdisciplinaires, axées sur des formes de coopération et d'entraide.

Développer les temps d'échanges... aller chercher la parole des parents

Il ressort des Assises comme élément essentiel qu'il faut profiter de la mise en place d'un lieu d'accueil destiné aux parents dans les établissements scolaires pour **réduire le fossé existant entre certaines familles et l'école** et savoir adapter horaires des échanges prévus aux réalités familiales et professionnelles pour que les parents puissent être présents..

Un crédit d'absence pour les parents qui souhaitent se rendre dans les établissements sur le temps de travail permettrait d'augmenter la participation des familles et plus particulièrement de celles qui sont éloignées de l'école.

Construire les espaces parents, complémentarité des sphères familiales et scolaires : pour quoi faire ? pour quoi dire ?

Les échanges des Assises traduisent que l'affectation d'un **lieu dédié aux parents** est un enjeu qui n'est pas sans susciter des réticences de part et d'autre. Il faut cependant amener les familles à pénétrer ce lieu symbolique qui représente l'espace de construction des apprentissages, les aider à investir les espaces parents pour qu'ils deviennent des lieux d'échanges, de ressources et de propositions. L'implication des chefs d'établissement est primordiale pour favoriser le bon usage des espaces parents.

Le fonctionnement des espaces parents doit **faire preuve de souplesse et de compatibilité** avec l'activité professionnelle des parents.

Et pour élargir le public des espaces parents, il est primordial de surmonter **les difficultés de communication liées à la langue**. Les échanges de ces Assises ont très souvent porté, dans les académies plus particulièrement concernées, sur la nécessité de traduire les textes informatifs pour les familles non francophones, avec des parents allophones, de les réécrire sans le lexique spécifique à l'éducation nationale en recrutant des intervenants en langue maternelle (ILM) ou des médiateurs sociaux dans les différentes communautés. Cela pourrait aussi passer par l'enregistrement de la traduction orale et sa mise à disposition aux parents sur un support numérique de type mp3 dans un premier temps. L'ouverture des écoles et des établissements pour l'apprentissage du français aux familles est aussi promue.

Former enseignants et parents pour développer une qualité de relation

La formation réciproque des équipes éducatives et des familles est unanimement préconisée par les académies comme un levier pour développer les temps d'échange avec les parents et faire vivre au quotidien et tout au long de l'année le dialogue éducatif. Il s'agit notamment de mettre en avant les concepts de « Bienveillance et confiance réciproques ». Il est souligné l'importance d'inclure à ces

formations les agents municipaux qui interviennent dans le premier degré, notamment dans le temps périscolaire.

Plusieurs propositions soulignent également l'intérêt d'accompagner les parents susceptibles de se présenter aux élections pour qu'ils s'y autorisent, en toute légitimité, quel que soit leur milieu social et leur passé scolaire, et ce, afin d'améliorer la représentativité de tous les parents.

Propositions de mises en action

- *Aborder le sujet de la création des espaces parents en réunion de bassin d'éducation et de formation pour échanger, lever les freins et permettre leur développement dans tous les établissements.*
- *Expliquer le fonctionnement de l'institution, du rôle de chacun et donner des documents de présentation de l'école aux familles sous forme d'un livret d'accueil des parents (notamment dans le cas de la primo-scolarisation) indiquant les temps clés.*
- *Mettre en œuvre une « charte qualité » de relation avec les familles concernant tous les acteurs.*
- *Varier les supports de communication en proposant DVD, plaquettes d'information, guides pour les familles, chartes, vidéos... et en favorisant les modes et outils de communication ayant recours aux appels téléphoniques.*
- *Utiliser en complémentarité des rencontres avec les parents, des outils numériques pour mieux communiquer, et notamment les ENT.*
- *Faire un travail avec les partenaires de l'école permettant « d'aller dans les quartiers », de délocaliser les rencontres familles/enseignants hors les murs (centres sociaux, etc...).*
- *Ouvrir l'école aux parents et aux partenaires de la parentalité pour des temps de réflexion commun avec des intervenants sur des thèmes communs de coéducation et faire appel aux compétences professionnelles des parents (notamment pour l'orientation et la présentation des métiers).*
- *Améliorer la compréhension des conditions de vie et des problématiques propres aux familles les plus éloignées de l'école et favoriser le déplacement des parents vers l'école en mettant à leur disposition des moyens de transports collectifs.*
- *Favoriser le dispositif « Ouvrir l'école aux parents pour la réussite des enfants » et/ou la mise en place d'ateliers sociolinguistiques/cours alphabétisation.*
- *Organiser des forums sur la vie familiale, les responsabilités de parents ; mettre en place des formations à la parentalité et une information sur la coéducation avec une proposition de services - aide aux démarches administratives, écrivain public...*
- *Instaurer une journée banalisée (éventuellement sur un jour férié) destinée à rapprocher les parents de l'école.*
- *Redynamiser les associations de parents, notamment dans le second degré, en favorisant, par exemple, des portes ouvertes menées par des anciens parents et faire figurer l'espace parents sur les sites académiques et des DSDEN afin de diffuser les expériences positives.*
- *Créer un statut de parent délégué offrant la garantie d'une prise en charge des jours de travail non rémunérés, l'amélioration du remboursement des frais de transport et de séjour et la prise en*

charge d'une assurance complémentaire pour les risques liés à cette activité, ainsi que l'institution d'un droit à la formation.

- *S'appuyer sur la mise en œuvre du nouveau programme d'enseignement moral et civique et le nouveau socle commun pour partager les valeurs de la République avec les parents.*
- *Constituer un groupe de travail départemental sur la relation avec les familles.*
- *Proposer en ESPE et dans les plans nationaux et académiques de formation, la thématique de la communication (ce que l'on peut dire, pourquoi le dire et comment), et plus largement la relation avec les familles, pour une meilleure prise en compte de l'élève dans sa globalité d'enfant au sein d'une famille, afin d'intégrer cette thématique dans la formation initiale et continue des personnels enseignants, d'éducation et de direction.*
- *Proposer des actions de formations pour les parents délégués en lien avec les fédérations départementales d'associations de représentants des parents d'élèves, pour positionner certains parents en tant que médiateurs afin d'expliquer le fonctionnement de l'école et conforter le rôle de personnes ressources « parents d'élève ».*
- *Encourager la participation et la prise de responsabilité des parents dans le fonctionnement du CESC.*

1.2 Faire partager le règlement intérieur et la Charte de la laïcité

La Charte de la laïcité à l'école, a été élaborée à l'intention des personnels, des élèves et de l'ensemble des membres de la communauté éducative en 2013. Dans un langage accessible à tous, cette Charte explicite les sens et enjeux du principe de laïcité à l'école, dans son rapport avec les autres valeurs et principes de la République. Elle offre ainsi un support privilégié pour enseigner, faire partager et faire respecter ces principes et ces valeurs, mission confiée à l'école par la Nation et réaffirmée dans la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République du 8 juillet 2013.

Le règlement intérieur mis en place au sein de chaque établissement scolaire du premier et du second degré précise les conditions dans lesquelles est assuré le respect des droits et des obligations de chacun des membres de la communauté éducative (article L. 401-2 du Code de l'éducation). Il comporte les modalités de transmission des valeurs et des principes de la République (article L. 111-1-1 du code de l'éducation), respecte la Convention internationale des droits de l'enfant du 20 novembre 1989 et la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789.

Le partage de ces documents par l'ensemble des membres de la communauté éducative est apparu lors des Assises comme une condition de la mise en place du principe de coéducation.

1.2.1 Des pratiques à mettre en avant

Les Assises ont permis de mettre en lumière les initiatives menées dans plusieurs académies et liées au partage du règlement intérieur et de la Charte de la laïcité avec les parents. Ces initiatives reposent également sur la formation des enseignants et des équipes éducatives, afin de mieux leur permettre d'aborder plus aisément ces questions avec les familles :

- Dans le Val-de-Marne des réunions de parents sont organisées pour présenter la Charte de la laïcité et le règlement intérieur en lien avec les valeurs de la République.
- Dans l'académie de Strasbourg, les parents sont associés à l'élaboration du règlement intérieur, avant la présentation du projet au conseil d'administration de l'établissement.
- Dans l'académie de Créteil, des groupes de travail académiques associent les fédérations de parents d'élèves sur la laïcité et les valeurs à partager.
- À Mayotte, un jeu « Charte de la laïcité » (sous forme de jeu de cartes) a été créé et sert de base à des temps d'échange.
- Dans l'Indre, le respect du règlement intérieur constitue un axe du projet d'établissement classé Rep+. Est annexé au règlement intérieur un document reprenant des règles de vie simples. Ce document est signé par les élèves et devient symboliquement « opposable » en cas de litiges.
- Dans l'académie d'Orléans-Tours, le plan académique de formation 2015-2016 comprend une offre de formation sur les valeurs de la République. L'académie a d'ores et déjà formé 50 formateurs et les personnels enseignants des établissements REP+.

1.2.2 Des leviers d'action et des propositions des territoires pour aller plus loin

Le règlement intérieur et la Charte de la laïcité peuvent être perçus par certains parents comme des textes qui interdisent plutôt qu'ils ne protègent. La capacité de l'école à faire percevoir les règles applicables en son sein comme des vecteurs de liberté et d'émancipation, tout en affirmant avec fermeté qu'on ne peut y déroger, constitue ainsi un enjeu majeur.

Il est souligné que **le dialogue conduit avec les parents**, notamment ceux les plus éloignés de l'école, doit permettre de présenter les règles du « vivre ensemble » à l'école et de s'assurer qu'elles sont comprises et acceptées. Pour ce faire, il peut être nécessaire que l'école adapte sa communication à destination des parents. Par exemple, une lecture explicite du règlement intérieur et de la Charte de la laïcité, dès le début de l'année, notamment à l'occasion des réunions de rentrée, peut permettre de s'assurer de la compréhension par tous des principes et des règles qui figurent dans ces textes. Les établissements peuvent également proposer aux parents une version adaptée du règlement intérieur, rédigée dans un langage simple et accessible au plus grand nombre.

L'association des parents à l'élaboration du règlement intérieur avant son adoption par le conseil d'administration apparaît comme un vecteur fort d'adhésion aux règles de vie de l'établissement. Les dispositifs existants d'accompagnement à la parentalité, tels que la mallette des parents ou Ouvrir l'école aux parents peuvent également contribuer à tisser des liens entre les principes éducatifs mis en œuvre dans les familles et les valeurs de l'École.

Afin de **conférer la plus grande visibilité** à ces deux textes, il apparaît comme idée-force d'associer, voire d'annexer, obligatoirement la Charte de la laïcité au règlement intérieur de façon à constituer et diffuser un cadre commun de référence du « vivre ensemble ». La mise en ligne systématique de la Charte de la laïcité et du règlement intérieur sur les espaces numériques de travail doit par ailleurs être développée. Un

affichage de ces textes à l'extérieur des établissements apparaît également comme une initiative à promouvoir.

L'utilisation du règlement intérieur et de la Charte de la laïcité comme **supports pédagogiques destinés à faire vivre les valeurs de la République** doit être développée. Ces deux textes peuvent notamment faire l'objet de travaux disciplinaires ou interdisciplinaires donnant lieu à des productions d'élèves remises aux parents. Les actions et projets à destination des familles autour du règlement intérieur et de la Charte de la laïcité doivent également être promus. La Journée de la laïcité constitue par exemple une opportunité pour élaborer des projets avec les enfants, mais également les familles en leur ouvrant les portes de l'établissement, autour de la Charte de la laïcité.

Ces différentes actions peuvent par ailleurs trouver un prolongement cohérent sur le temps périscolaire, notamment dans le cadre d'un projet éducatif territorial (PEdT).

Enfin, il apparaît fortement que **la formation de l'ensemble acteurs éducatifs** à la transmission des règles du « vivre ensemble » à l'école et des valeurs de la République doit occuper une place centrale. La formation initiale et continue des enseignants doit notamment permettre d'acquérir une culture professionnelle de la laïcité, en lien avec la situation vécue dans les établissements scolaires.

Des temps de formation communs aux différents acteurs (enseignants, personnels de direction, animateurs et autres personnels des collectivités) doivent permettre de mettre en cohérence le discours de tous les adultes intervenant auprès des élèves.

Les points d'appui du plan de la grande mobilisation pour accompagner les acteurs locaux

Mesure 4 : Associer pleinement et développer les temps d'échange avec les parents d'élèves

- **Un comité départemental d'éducation à la santé et à la citoyenneté sera créé**, compétent pour le premier et le second degré et associant l'ensemble de la communauté éducative, personnels enseignants, personnels de la santé et du social, fédérations de parents d'élèves... Il permettra de nourrir des projets départementaux, à partir des projets d'école ou d'établissement pour être une instance de réflexion sur les protocoles de communication vis-à-vis des parents d'élèves lors des situations d'urgence.

- **Les espaces et/ou temps des parents seront développés dans chaque école et établissement** pour développer une relation de confiance et de compréhension mutuelle entre les parents et l'école dans la perspective de la réussite de tous les enfants aux plans scolaire, social et citoyen.

- **La mallette des parents**, élaborée pour trois moments clés de la scolarité des enfants – l'entrée au CP, où l'enfant apprend à lire, l'arrivée en 6^e, pour faciliter le passage au collège, en 3e, pour accompagner les premiers choix d'orientation – sera généralisée par la mise à disposition des chefs d'établissement de moyens renforcés.

- **Les proviseurs vie scolaire** – conseillers des recteurs pour les questions relatives à l'action éducative, au fonctionnement des établissements et aux relations avec les personnels de direction – seront les référents des associations de parents **pour toute difficulté relative au racisme, aux discriminations ou à la remise en cause des valeurs de la République** ; en lien avec les référents laïcité, ils pourront entreprendre une première médiation en cas de conflit entre des parents et l'école.

2. Favoriser le travail conjoint des collectivités locales, de l'Éducation nationale et de l'ensemble des services de l'État pour la réussite éducative des jeunes

Le contexte, les enjeux

Le Pacte pour la réussite éducative, publié à la fin de l'année 2013 définit la réussite éducative comme « la recherche du développement harmonieux de l'enfant et du jeune ». La réussite éducative ainsi précisée, en ne se réduisant pas à la seule réussite scolaire, bien que celle-ci y participe, donne un sens général aux différents dispositifs existant jusqu'ici. Plus encore, elle promeut une certaine conception de l'acte éducatif en en faisant un acte d'éducation globale qui prenne en compte à la fois l'unicité de l'enfant/l'adolescent dans toutes ses composantes (sociales, cognitives, psychiques, physiques et affectives) et le territoire au sein duquel il s'inscrit. La coéducation est au cœur de la réussite éducative.

La réussite éducative est ainsi une démarche visant à mettre en œuvre les principes de cohérence, de continuité et de complémentarité des apprentissages acquis par les élèves et des différents temps de leur vie au sein et hors l'école. Elle appelle la mise en place « d'alliances éducatives » entre l'école, les collectivités territoriales, ses partenaires et l'ensemble des services de l'Etat sur des objets aussi différents que la mise en place de la réforme des rythmes scolaires (notamment via les PEdT), la lutte contre le décrochage scolaire (notamment via les contrats de ville), les relations école/parents, l'évolution des pratiques pédagogiques pour intégrer les ambitions du bien-être à l'école et du bon climat scolaire.

La mise en œuvre des PRE, le fonctionnement des contrats de ville mais aussi la dynamique des PEdT ne peuvent exister utilement sans que tous ceux qui sont concernés se concertent et travaillent ensemble pour faire converger les actions pour la réussite éducative et scolaire de tous les enfants et les jeunes. Il en va de même pour un autre enjeu majeur, celui de la mise en œuvre d'une politique de mixité sociale efficace au sein des établissements scolaires dans la mesure où la composition sociale des établissements découle pour partie de facteurs exogènes à l'éducation nationale (sectorisation, transports, mixité sociale dans le logement).

2.1 Construire un cadre commun pour la mise en œuvre du principe de laïcité dans les temps scolaires et périscolaires par l'introduction d'un volet « laïcité/citoyenneté » dans les projets éducatifs territoriaux

Les projets éducatifs territoriaux (PEdT) constituent un outil privilégié pour articuler l'intervention de l'ensemble des acteurs d'un même territoire sur des objectifs éducatifs partagés. Cette approche partenariale, en favorisant la mise en œuvre d'actions éducatives cohérentes sur les différents temps de l'enfant, apparaît comme un cadre particulièrement pertinent pour la mise en œuvre d'actions visant à promouvoir les valeurs de citoyenneté et de laïcité.

2.1.1 Des pratiques à mettre en avant

Intégrer les enjeux liés à la laïcité et la citoyenneté dans les activités périscolaires, et les articuler avec le temps scolaire, est un chantier qui a d'ores et déjà été ouvert dans plusieurs académies. Cet effort mobilise à la fois les services déconcentrés de l'éducation nationale, les équipes éducatives des écoles et s'appuie sur un partenariat fort avec les collectivités territoriales.

Ainsi, dans les Bouches-du-Rhône, les services de l'éducation nationale accompagnent des mairies dans l'élaboration des PEdT, en favorisant l'intégration d'un volet « valeurs de la République ». Dans le Val-de-Marne, d'un commun accord avec l'association des maires, le préfet et l'inspectrice d'académie-directrice des services académiques de l'éducation nationale, il est désormais systématiquement attendu que les valeurs républicaines soient inscrites dans les PEdT. Le comité de pilotage de ces PEdT permet de rappeler cette référence partagée.

Les associations complémentaires de l'école intervenant sur le temps périscolaire jouent un rôle important pour développer des actions d'éducation à la citoyenneté et de travail sur les préjugés et les stéréotypes. Dans plusieurs académies, le rôle de ces associations semble renforcé par leur implication au sein des groupes d'appui départementaux (GAD), chargés de rassembler toutes les ressources et compétences susceptibles d'aider les communes à concevoir, formaliser et mettre en œuvre leur projet éducatif.

Les collectivités territoriales peuvent elles-mêmes jouer un rôle proactif et se saisir pleinement des enjeux liés à la citoyenneté et à la laïcité sur le temps périscolaire. Ainsi une communauté de communes du Pas-de-Calais a élaboré une mallette pédagogique portant sur les questions de citoyenneté dans le cadre des PEdT. À une échelle départementale, le projet éducatif global du conseil départemental du Nord est décrit comme un moyen efficace de travailler avec les partenaires du collège (associations, communes, élus, département, parents, entreprises, etc.) sur des questions liées à la citoyenneté (parcours citoyen) et au vivre ensemble (climat scolaire, lutte contre le décrochage).

2.1.2 Des leviers d'action et des propositions des territoires pour aller plus loin

Pour les participants aux assises il convient de s'appuyer d'abord sur l'existant et de valoriser les bonnes pratiques au sein du volet « citoyenneté » du PEdT.

Ainsi en est-il par exemple des actions mémorielles et des rituels républicains, de la participation aux cérémonies commémoratives, au concours national de la résistance et de la déportation et aux cérémonies d'acquisition de la nationalité française organisées par les préfetures de département : il s'agit là d'autant de points d'appui qui peuvent être mobilisés pour travailler les enjeux de citoyenneté et de laïcité dans la continuité des temps scolaire et périscolaire, et qu'il convient de faire connaître et de valoriser.

Les actions institutionnelles déjà conduites dans les territoires en partenariat avec les services de l'Etat et des collectivités peuvent également venir nourrir le volet citoyenneté du PEdT :

- ➔ Interventions de différents corps dans et en dehors des établissements (gendarmerie, justice, police, pompiers, préfecture, armée, services sociaux).
- ➔ Développement de stages pour les élèves dans les services publics et de stages civiques qui permettent de valoriser les missions des services publics et de participer à la transmission des valeurs de la République.
- ➔ Promotion de l'apprentissage et de l'exercice de la démocratie dans le temps extrascolaire par la participation aux conseils municipaux, départementaux et régionaux de jeunes qui permettent d'acquérir une expérience concrète et personnelle des principes de la République.

Le développement de la formation et de l'échange d'information constitue un levier stratégique pour l'introduction d'un volet citoyenneté/laïcité dans les PEdT qui a fait l'objet lors des assises de multiples propositions :

- Engager des formations communes aux valeurs de la République des différents acteurs et partenaires ; former les enseignants (en formation initiale et continue) aux valeurs républicaines de laïcité et de citoyenneté.
- Constituer un pôle de ressources ouvertes à l'ensemble des partenaires sur les questions de laïcité et de citoyenneté avec le réseau Canopé.
- Produire un vadémécum (ou une foire aux questions) en lien avec l'Observatoire de la laïcité pour répondre à des questions simples reprenant des situations concrètes.

Le PEdT est également perçu comme un outil pour favoriser la continuité des actions citoyenneté / laïcité entre le 1^{er} et le 2nd degré. Bien que les PEdT concernent dans leur grande majorité les élèves scolarisés dans le premier degré, les acteurs des assises évoquent l'hypothèse d'y inclure d'autres publics (collégiens, lycéens). Cela permettrait d'offrir une continuité aux actions conduites en matière de laïcité et de citoyenneté en articulant projets d'école, projets d'établissement et projet éducatif territorial.

Le PEdT peut enfin être un vecteur de **renforcement de l'engagement des élèves et de leurs parents** en s'appuyant sur les expériences et le parcours de chacun : le temps scolaire, comme le temps périscolaire, doit permettre de valoriser les engagements à dimension citoyenne des élèves ou de leurs parents en dehors de l'école. Ainsi, la mise en place d'un parcours citoyen devrait être prise en compte dans la construction des PEdT, et ce parcours transversal aux différents temps de l'enfant pourrait déboucher sur la reconnaissance des compétences acquises par la délivrance d'un livret de compétences ou d'un brevet de la citoyenneté.

2.2 Inscrire la citoyenneté et la laïcité dans les contrats de ville et développer les programmes de réussite éducative pour prévenir les ruptures sociales et scolaires, et renforcer l'accompagnement individuel des jeunes

Les contrats de ville en cours d'élaboration s'attachent au développement d'actions pertinentes en rassemblant tous les partenaires autour de l'école pour la réussite scolaire et éducative des élèves. Ils contribuent à mobiliser les acteurs associatifs, le monde économique et la société civile autour d'enjeux partagés. Cette thématique des assises a ainsi permis d'aborder les questions liées à la cohésion sociale, au cadre de vie, à la prévention, l'aide éducative, ou la recherche de la mixité sociale.

Sur ces questions, les acteurs des Assises appellent de leurs vœux un travail plus approfondi entre partenaires, dans le respect des compétences de chacun, pour permettre une meilleure cohérence et une plus grande lisibilité de l'action conduite conjointement.

2.2.1 Des pratiques à mettre en avant

L'ensemble des contributions le reconnaissent : l'école seule ne peut pas tout, notamment dans les milieux urbains présentant d'importantes difficultés sociales et dans les zones rurales isolées. Il est aussi reconnu que la politique de la ville et l'éducation prioritaire constituent un véritable laboratoire des actions partenariales conduites, tant dans le temps scolaire qu'avec le souci de favoriser l'articulation entre les

différents temps de l'enfant. Pour autant, il est souligné très souvent le manque de connaissance mutuelle, notamment concernant les champs de responsabilité de chacun. Par ailleurs, la méthodologie du travail en commun et les outils de suivi du partenariat sont insuffisamment maîtrisés et partagés.

Les PRE et les contrats de ville : des dispositifs vecteurs de socialisation aux valeurs de la République.

Le programme de réussite éducative (PRE) est considéré par les acteurs comme une réponse satisfaisante pour « résoudre des difficultés importantes d'élèves et impliquer certaines familles » (Bordeaux). Ceci sous réserve qu'il y ait bien un travail partagé construit en comité de pilotage. Il est signalé que ce travail est conduit essentiellement avec le premier degré et que le temps manque parfois pour assurer une véritable coordination. L'académie d'Orléans-Tours insiste sur l'importance du respect dû aux jeunes suivis et à leurs familles et donne le PRE en exemple : « Le PRE s'adapte, il est un bon exemple du décloisonnement, dans le cadre d'une charte de confidentialité ».

Les valeurs de la République sont notamment développées dans le cadre de certaines actions des contrats de ville. On peut citer l'exemple d'une action de prise en charge des élèves exclus temporairement qui est inscrite dans un contrat de ville et qui permet un travail mieux partagé avec les associations de prévention spécialisée (Besançon). Ce temps de prise en charge est l'occasion d'un travail approfondi sur la citoyenneté. Il est en tout cas souligné par plusieurs académies la nécessité de rendre les élèves acteurs (Toulouse) en favorisant par exemple des actions de démocratie participative (Orléans-Tours) afin d'éviter que les valeurs de la République soient simplement enseignées et qu'elles puissent aussi s'incarner dans la pratique (Amiens). Ainsi l'académie de Poitiers évoque l'organisation de journées « collégiens/citoyens », tout comme la mise en place d'ENT dédiés au vivre ensemble (Poitiers).

Le travail sur la mémoire et sur la connaissance des institutions est aussi considéré comme essentiel dans l'élaboration des contrats de ville. L'académie de Nancy-Metz insiste sur l'importance des cérémonies qui supposent une préparation en amont. Celle d'Amiens mentionne le travail mené avec les « grands témoins » afin de travailler le lien intergénérationnel. L'académie de Lyon indique tout l'intérêt de « développer la connaissance des lieux porteurs d'une symbolique institutionnelle : organisation de visites citoyennes de la mairie avec un élu, organisation des remises de prix à la mairie avec participation des familles, remise de récompenses dans le cadre d'actions du PRE et du contrat de ville ». L'académie d'Aix-Marseille insiste également sur ces aspects, et la notion de « patrimoine républicain » mentionnée par l'académie d'Orléans-Tours paraît à cet égard pertinente.

La mise en place des contrats de ville a également permis de constituer des groupes intermétiers et interministériels (Reims).

Renforcer la coordination des partenaires pour développer l'efficacité des actions conduites dans le suivi individualisé des jeunes.

La question de l'organisation du travail entre les partenaires est un sujet largement abordé lors des Assises. L'académie de Toulouse insiste sur l'intérêt du comité de pilotage de réseau d'éducation prioritaire qui au niveau d'un territoire favorise le suivi des élèves (un secteur de collège) permet la rencontre de tous les acteurs sans multiplier les instances et les temps de rencontre qui risquent parfois de submerger les principaux acteurs, déjà mobilisés pour de multiples réunions. Dans le même esprit l'académie de Caen a expérimenté avec des résultats satisfaisants la mise en place de CESC intercommunaux.

La formation des personnels de l'éducation nationale est régulièrement évoquée : l'académie de Rennes encourage les personnels à mieux connaître le tribunal et les professionnels de la PJJ. L'académie de Rouen se propose de « faire rentrer les notions de travail en partenariat dans la formation, notamment des personnels de l'éducation nationale » et de « sensibiliser et former les personnels à l'écoute des personnes, pour les aider à comprendre les arguments et les convictions avancées par les jeunes et leurs familles afin de pouvoir les amener à évoluer dans leur approche de la République ».

Plusieurs académies soulignent l'importance du rôle du conseil départemental vis-à-vis des collèges et des collégiens : « Dans le second degré, la place du conseil départemental est prépondérante, celui-ci s'investissant dans de nombreux secteurs pour assurer un partenariat solide et dynamique. Les domaines couverts sont l'art, la culture, l'orientation et l'insertion. » (Versailles). D'autres insistent également sur la nécessaire complémentarité des actions portées par les collectivités territoriales avec le travail conduit dans les établissements, ce qui exige du temps de préparation partagé.

2.2.2 Des leviers d'action et des propositions des territoires pour aller plus loin

D'une manière générale les propositions formulées lors des assises sont centrées sur la volonté de renforcer et de structurer un travail partagé, et de poursuivre la professionnalisation de chacun, notamment sur les questions liées à la citoyenneté et à la laïcité.

Les PRE sont largement reconnus comme les instances permettant le développement de temps de partage sur un diagnostic afin d'envisager ensuite des actions autour de la laïcité (Amiens, Corse), principe qui nécessite un travail de clarification et de définition entre les partenaires. Un groupe de travail intermétiers sur la laïcité a par exemple été mis en place à Mayotte. D'autres académies proposent l'élaboration d'un référentiel commun (Orléans-Tours, Grenoble).

Le développement des comités de pilotage des réseaux d'éducation prioritaire (Rep) est aussi une piste prometteuse que certains verraient bien généralisée à d'autres territoires. Certains imaginent la « création d'un comité appelé Observatoire départemental de la vie citoyenne à l'école qui pourrait assurer un forum d'échanges entre partenaires, un suivi du travail conjoint et impulser des axes d'actions structurants » (Toulouse). Une idée analogue se retrouve dans l'académie de Créteil autour du projet de « conseil territorial » regroupant les partenaires et les acteurs de l'éducation nationale œuvrant dans le champ de la promotion des valeurs républicaines. Par ailleurs, **les liens qui se construisent localement entre le coordonnateur du PRE, le délégué du préfet et le coordonnateur du Rep sont considérés comme essentiels** à cette cohérence de l'action, même si pour certaines académies (Orléans-Tours), ils doivent encore s'intensifier.

Tous les partenaires insistent sur l'importance de bien anticiper l'organisation des temps partagés et de bien préparer les réunions si on veut que les instances soient efficaces. Une académie précise : « Pour ce qui est de la dimension contractuelle destinée à encadrer le travail conjoint des collectivités territoriales, de l'éducation nationale et de l'ensemble des services de l'État, il est important que les instances où s'élaborent, se discutent, s'évaluent les PRE, les PEdT, les contrats de ville puissent compter sur l'adéquade représentation de tous les acteurs , ce qui implique notamment de penser les actions à différentes échelles : partenariat institutionnel pour une collaboration interministérielle, partenariat de projets à l'échelle départementale avec appui sur les EPCI, partenariat de réalisation avec des acteurs de terrains (associations, acteurs culturels, mouvement sportif local...). »

La question de la formation intermétiers et interministérielle est évoquée par toutes les académies. Certaines avançant la possibilité de contractualiser avec les territoires dans une logique de mutualisation des compétences (Corse). La connaissance des quartiers ou des villages par les professionnels qui y travaillent est souvent encouragée par des parcours de découverte, des conférences, des temps d'échanges structurés entre les partenaires. Mais on souhaite souvent aller plus loin en développant des formations conjointes qui permettent aux différents partenaires de mieux se connaître et de construire la confiance qui leur permettra d'être efficaces dans leur travail conjoint.

2.3 Mettre en place une politique active de mixité pour agir sur la composition des collèges

En donnant corps à la notion de vivre ensemble, la recherche d'une plus grande mixité sociale au sein des établissements doit permettre de renforcer, dès l'école, le sentiment d'appartenance à la Nation et favoriser les conditions nécessaires à la transmission des valeurs de la République. Elle apparaît en outre comme facteur important de réussite scolaire qui est un levier d'intégration.

La mise en œuvre d'une politique active de mixité sociale au collège nécessite la mobilisation de nombreux acteurs : les services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN), responsables de l'affectation des élèves et de l'élaboration de la carte de l'offre de formation, le département, compétent en matière de sectorisation et d'organisation des transports scolaires (sous réserve des discussions en cours dans le cadre du projet de loi dit NOTRe), et les communes, chargées de la sectorisation des écoles. La mixité sociale des collèges est en outre étroitement corrélée à la mixité sociale de l'habitat dans la mesure où les élèves sont affectés, sauf dérogation, dans le collège de leur secteur de résidence.

Dans ce cadre, une politique visant à rapprocher la composition sociale des collèges suppose qu'un travail conjoint soit conduit entre l'éducation nationale et les collectivités territoriales pour définir, sur la base d'un diagnostic territorial partagé, les objectifs pertinents à atteindre pour un territoire donné.

2.3.1 Des pratiques à mettre en avant

Les assises témoignent qu'un travail de redéfinition des secteurs scolaires destiné à favoriser la mixité sociale des établissements a déjà été conduit dans quelques départements (Aube, Indre-et-Loire, Loir-et-Cher). Dans le département de Meurthe-et-Moselle, le conseil général a travaillé à la définition d'un secteur multi-collèges à l'échelle d'un quartier de la ville de Nancy comprenant trois collèges géographiquement proches mais aux compositions sociales éloignées. Cette démarche s'est appuyée sur une collaboration forte avec l'éducation nationale, notamment au travers de groupes de travail réunissant les services départementaux, les personnels de direction et les conseils d'administration des établissements concernés.

Afin de faciliter le travail conjoint des collectivités territoriales et de l'éducation nationale, une réflexion départementale a été engagée dans les Bouches-du-Rhône pour mettre en cohérence les territoires des circonscriptions avec les secteurs de collège. Dans le Pas-de-Calais, le conseil départemental met en œuvre une politique volontariste permettant de développer l'attractivité des collèges dans les secteurs les plus difficiles. Conformément aux orientations de la loi de refondation de l'École de la République, l'inspecteur d'académie veille, dans le cadre de l'affectation des élèves, à préserver la mixité sociale des publics scolarisés dans les établissements. Le conseil départemental et la DSDEN mènent par ailleurs une réflexion conjointe sur l'offre de formation, en particulier pour les sections sportives et les Ulis.

Dans les Vosges, un service de transports scolaires est mis en place en vue de favoriser la mixité sociale des établissements.

La mixité sociale des établissements scolaires étant fortement corrélée à la mixité sociale des territoires auxquels ils appartiennent, une réflexion a été engagée en Haute-Savoie pour prendre en considération l'implantation des logements sociaux lors de la définition des secteurs.

2.3.2 Des leviers d'action et des propositions des territoires pour aller plus loin

Le redécoupage des secteurs est identifié par les acteurs de nombreux départements comme un levier, non exclusif mais déterminant, pour agir sur la composition sociale des collèges.

La nécessité d'établir un **diagnostic territorial partagé** en matière de mixité sociale des établissements semble faire consensus. Le travail de redéfinition des secteurs doit pouvoir s'appuyer en amont sur une large consultation des différents partenaires : les communes concernées, les parents d'élèves, les chefs d'établissement et les enseignants. Le rôle des maires, élus de proximité dont la connaissance des territoires peut aider à l'expertise comme à la recherche de solutions, est souligné. La **mise en cohérence des secteurs** des écoles et des collèges, mais également des secteurs de collèges avec le découpage des communautés de communes, est souvent présenté comme un levier susceptible de favoriser le travail conjoint des collectivités et de l'éducation nationale. Par ailleurs, une réflexion conjointe entre les collectivités et les services de l'éducation nationale sur les **transports scolaires** est fréquemment identifiée, tant dans les territoires urbains que ruraux, parmi les leviers nécessaires au franchissement d'une étape décisive en matière de mixité sociale, et plus particulièrement dans le cas de secteurs multi-collèges.

Au regard de la diversité des acteurs et de la multiplicité des agendas, de nombreux territoires insistent sur l'importance d'**institutionnaliser des temps de rencontre** afin de clarifier les champs d'expertise de chacun. Au-delà d'un travail de redéfinition des secteurs scolaires dans les territoires où cela apparaît nécessaire, une politique active pour agir sur la composition des collèges doit nécessairement trouver une déclinaison au sein même des établissements en veillant à **l'effectivité de la mixité sociale des classes**. Cette préoccupation peut notamment trouver une traduction concrète dans les projets d'établissements.

Il apparaît également nécessaire de **déjouer les stratégies de contournement** de la carte scolaire. À cette fin, une réflexion sur les cartes d'option et de langues apparaît comme un volet indispensable à l'élaboration d'une politique territoriale visant à favoriser la mixité sociale au sein des établissements. Afin de lutter contre les préjugés qui font obstacle à la mixité sociale, il est également proposé de mettre en œuvre de projets pédagogiques communs entre établissements aux réalités sociales contrastées.

Enfin, la difficulté de créer les conditions d'une mixité sociale au sein des établissements sans **agir sur la mixité sociale des territoires** et l'implantation des logements est fréquemment mise en avant. Ainsi les dynamiques impulsées par les politiques œuvrant en faveur de la mixité sociale dans le logement (loi SRU, loi Alur) doivent-elles être autant que possible intégrées à la réflexion sur la sectorisation des établissements. Cette perspective renforce l'idée d'une implication accrue des maires dans l'établissement d'un diagnostic local en matière de mixité sociale préalable au travail de redéfinition des secteurs.

Les points d'appui du plan de grande mobilisation pour accompagner les acteurs locaux

Mesure 5 : Mobiliser toutes les ressources des territoires

- Inclure dans les projets éducatifs territoriaux (PEdT) un volet laïcité et citoyenneté, financé par un fonds d'État dédié à destination des associations de jeunesse et d'éducation populaire.
- Susciter les initiatives des collectivités territoriales pour conduire à la création de nouvelles places d'internat, notamment au niveau du collège, dans le cadre de la politique des internats de la réussite et du programme d'investissement d'avenir (Pia). Ce point sera également prioritaire pour l'enseignement agricole, dont la majorité des élèves sont internes.
- Inclure dans les contrats de ville un axe laïcité et citoyenneté ainsi que la prévention des ruptures sociales et scolaires, l'accompagnement des parents, l'accompagnement des jeunes vers l'insertion et l'emploi, qui associent les missions locales, les maisons des adolescents et les maisons de la justice et du droit.
- Développer les programmes de réussite éducative qui ont montré leur efficacité dans le suivi et l'accompagnement individuel des jeunes, sur tout le territoire et favoriser la participation des acteurs de l'éducation nationale.
- Engager avec les élus la construction d'un cadre commun facilitant la mise en œuvre du principe de laïcité dans les services publics locaux, avec une vigilance pour que les intervenants auprès des enfants et des jeunes connaissent les principes de laïcité et s'engagent à les transmettre et à les appliquer fermement.

Mesure 8 : renforcer les actions contre les déterminismes sociaux et territoriaux

Une politique active de mixité pour agir sur la composition des collèges sera mise en place grâce aux nouvelles dispositions législatives et réglementaires.

- En concertation avec les collectivités compétentes, un état des lieux sera établi en 2015- 2016 en matière de mixité sociale au sein des collèges publics et privés sous contrat. Ce diagnostic partagé doit pouvoir déboucher sur la définition d'objectifs en matière de mixité sociale au sein des collèges publics, à l'échelle du département, mais également à l'échelle de territoires infra-départementaux identifiés comme pertinents.
- De nouveaux secteurs de recrutement des collèges seront définis pour y regrouper plusieurs établissements là où c'est pertinent.
- Les directions des services départementaux de l'éducation nationale mettront en place une procédure d'affectation des élèves permettant de renforcer la mixité sociale des établissements des nouveaux secteurs de recrutement.

3. Mobiliser les acteurs associatifs, le monde économique et la société civile pour soutenir l'action de l'école pour la lutte contre les déterminismes sociaux

Le contexte, les enjeux

Le rapport annexé à la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République du 8 juillet 2013 a reconnu le rôle du secteur associatif en complémentarité de l'école : « Le secteur associatif ainsi que les mouvements d'éducation populaire sont des partenaires essentiels de l'école. Ils font partie intégrante de la communauté éducative dont les actions sont déterminantes pour l'enrichissement de l'environnement éducatif des élèves. Ces acteurs méritent amplement d'être reconnus dans leur diversité et pour la qualité de leurs interventions. Le partenariat qui les associe à l'école doit être développé dans le respect et en fonction des capacités et des compétences, ainsi que de l'objet défendu par les partenaires qui le constituent. Seront associées à toutes les instances de concertation des différents acteurs participant à l'encadrement des élèves à la fois les associations de parents et celles relatives à l'éducation populaire. ».

Réseaux historiques de l'éducation populaire et acteurs associatifs locaux sont engagés avec l'école dans de nombreuses actions d'éducation à la citoyenneté qui couvrent de multiples thématiques : lutte contre le racisme et l'antisémitisme, transmission des valeurs par la pratique sportive, éducation à l'environnement et au développement durable, à la culture numérique... L'action de ces associations peut s'inscrire aussi bien dans le temps scolaire, périscolaire qu'extrascolaire, et vise à construire une démarche éducative transversale aux différents temps de l'enfant et du jeune pour mieux lutter contre les déterminismes sociaux.

Le monde économique et professionnel réunit de son côté une diversité d'acteurs : petites, moyennes et grandes entreprises ; artisans et professions libérales ; acteurs de l'économie sociale et solidaire ; organisations professionnelles de salariés et d'employeurs... Ces acteurs sont des partenaires constants de l'école à tous les niveaux du territoire, national, académique aussi bien que local, dans chaque établissement. L'implication permanente des acteurs de l'école et du monde professionnel contribue à une meilleure connaissance du monde économique et professionnel, à l'orientation, à la formation professionnelle et à l'esprit d'entreprendre. Ces relations de partenariat sont anciennes, fréquentes et prennent des formes diversifiées qui doivent permettre de lutter contre les déterminismes sociaux.

3.1 Renforcer les liens de l'École avec les associations de l'éducation populaire, les associations de jeunesse et les associations concourant à la lutte contre le racisme et l'antisémitisme

Favoriser la connaissance et la reconnaissance de l'action des associations complémentaires au sein de l'école et renforcer les liens avec les équipes éducatives ; s'appuyer sur l'expertise acquise par les associations en matière d'éducation à la citoyenneté, notamment dans le domaine du vivre ensemble, de la lutte contre les préjugés, les inégalités de sexe, l'obscurantisme, le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie ; simplifier les relations entre les associations, l'école, les collectivités et les services de l'État pour une meilleure complémentarité ; mais aussi et surtout favoriser et valoriser l'engagement associatif et citoyen des jeunes, dans et hors des établissements scolaires, pour développer au quotidien l'apprentissage

en acte de la démocratie : les enjeux sont nombreux pour renforcer et développer un partenariat de qualité entre le monde associatif et les équipes éducatives.

3.1.1 Des pratiques à mettre en avant

La mobilisation forte des associations lors des Assises locales et départementales a permis de souligner la richesse et la diversité des actions menées en lien avec l'École dans le domaine de l'éducation à la citoyenneté :

- Les opérations soutenues et promues au niveau national, portées par des partenaires historiques du ministère, constituent des leviers identifiés pour les équipes éducatives. Ainsi, sont citées dans les retours des assises, des opérations telles que la Semaine de la coopération à l'école organisée par l'Office central pour la coopération à l'école (OCCE), ou bien encore les actions de la Ligue de l'enseignement et notamment la campagne Pas d'éducation, pas d'avenir ! L'action des fédérations d'éducation populaire est aussi reconnue en matière de formation des délégués élèves, ou des animateurs des temps d'activités périscolaires dans le cadre du Bafa ou Bafd, car cet effort de formation contribue à une meilleure appropriation par tous des valeurs d'une citoyenneté partagée. Le savoir-faire acquis dans l'organisation de séjours scolaires par ces acteurs est également souligné, car ces séjours permettent de construire en actes et dans le quotidien des apprentissages forts, liés à la vie collective.

Dans le domaine de la lutte contre les discriminations, l'académie de Bordeaux met en avant l'opération Passeurs d'histoire qui s'inscrit dans le cadre de la semaine d'éducation contre le racisme et l'antisémitisme 2015. Ce parcours pédestre républicain organisé à Bordeaux en partenariat avec la Licra Aquitaine, ouvert à des collégiens et à des lycéens, vise à développer le vivre ensemble en luttant contre le racisme et l'antisémitisme, à éduquer aux enjeux mémoriels sans favoriser la concurrence des mémoires et à affirmer l'importance des valeurs républicaines.

- Présentes dans l'ensemble des établissements scolaires du second degré, les associations sportives de l'Union nationale du sport scolaire (UNSS) sont reconnues pour leur capacité à transmettre des valeurs liées au vivre-ensemble par la pratique du sport, ou par l'engagement des élèves dans le programme Jeunes officiels qui permet la prise de responsabilité au travers de l'exercice des fonctions de juge-arbitre, de dirigeant ou d'organisateur dans le cadre de compétitions sportives.

Dans le premier degré, la participation des élèves à des rencontres sportives entre écoles, via l'Union sportive de l'enseignement du premier degré (Usep), est mise en avant car elle favorise la mixité, la tolérance et la coopération.

- Les projets d'éducation artistique et culturelle, conduits en lien avec des associations ou structures culturelles locales, sont aussi régulièrement cités comme des vecteurs privilégiés d'éducation à la citoyenneté. En permettant la rencontre avec des univers artistiques et culturels variés, ils contribuent à l'ouverture vers des pratiques parfois éloignées du milieu social des élèves. L'académie d'Amiens fait ainsi état, dans le département de l'Aisne, d'une importante tradition de la pratique des orchestres ou des chœurs en milieu scolaire, qui produit des effets positifs en termes de mixité sociale.

- Le rôle des associations pour l'action en direction des publics scolaires les plus fragilisés est par ailleurs régulièrement rappelé : de nombreuses interventions au cours des Assises soulignent l'importance des associations pour l'aide aux devoirs ou pour l'accueil et l'accompagnement des élèves allophones.

- Plusieurs académies évoquent quant à elles l'importance des associations dans la mise en œuvre des mesures de responsabilisation, sanctions qui « ont pour objet de permettre à l'élève de témoigner de sa volonté de conduire une réflexion sur la portée de son acte tant à l'égard de la victime éventuelle que de la communauté éducative. ».

- La découverte du monde associatif et des formes d'engagement par les élèves peut être travaillée de plusieurs manières : en Haute-Saône, dans l'académie de Besançon, sont mises en place des semaines ou des journées de découverte du tissu associatif de proximité avec une présence des associations au sein de certains établissements scolaires ; dans l'académie de Caen une expérimentation « Jeunes et engagés » est mise en œuvre au sein de trois lycées, en lien avec la Ligue de l'enseignement, et permet aux élèves de rencontrer des associations, de se familiariser aux enjeux du monde associatif et à la conduite de projets.

- Enfin le Comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC) est mentionné comme une instance importante pour impliquer au sein de l'établissement les associations, mais également les parents, pour développer et suivre des actions partagées.

3.1.2 Des leviers d'action et des propositions des territoires pour aller plus loin

Les pistes de travail dessinées lors des Assises pour permettre le développement d'actions d'éducation à la citoyenneté en lien avec les associations et pour favoriser l'engagement des jeunes au quotidien sont nombreuses et concernent tant le temps scolaire que périscolaire ou extrascolaire.

Favoriser les échanges réguliers entre équipes éducatives et acteurs associatifs pour mieux se connaître et ouvrir d'avantage l'école sur son environnement

Les Assises posent le constat que la connaissance réciproque entre équipes éducatives des établissements scolaires et intervenants du monde associatif **est à approfondir**, car ces acteurs sont porteurs le plus souvent des cultures professionnelles distinctes. Le sentiment d'un relâchement progressif des liens historiques entre enseignants et associations éducatives complémentaires de l'enseignement public est mentionné.

Accroître la lisibilité des champs d'intervention, des actions et principes éducatifs des associations apparaît donc comme un enjeu fort. À l'inverse, les associations expriment la difficulté qu'elles peuvent rencontrer pour s'orienter dans l'organisation parfois complexe du système éducatif, et perçoivent des difficultés à établir un contact ou un partenariat avec des établissements scolaires qu'ils jugent parfois insuffisamment ouverts vers l'extérieur.

Ces constats ne doivent pas masquer la volonté partagée, mise en avant de part et d'autre lors des Assises, de nouer des relations de travail plus fortes. Toutefois la dimension chronophage du montage des partenariats est mise en avant comme un obstacle pour élaborer et conduire des interventions communes. Aussi les différents acteurs soulignent la nécessité de dégager des temps de rencontres spécifiques, et font des propositions pour améliorer au niveau local la connaissance mutuelle des structures :

- ➔ *Mettre en place un forum annuel au niveau départemental pour permettre la rencontre entre équipes éducatives des établissements scolaires et monde associatif, et/ou organiser au sein des établissements des journées dédiées aux associations qui pourraient rencontrer élèves et équipes éducatives.*
- ➔ *Mettre en place ou développer au niveau départemental et/ou académique, en lien avec les conseils départementaux et régionaux, des supports de présentation des associations éducatives du territoire et de leurs ressources pédagogiques (pages dédiées sur les sites internet des DSDEN et des académies, brochures...).*
- ➔ *Désigner à chaque niveau du système éducatif (établissement scolaire, bassin d'éducation et de formation, département, académie) des « correspondants associations » qui faciliteraient le lien entre équipes éducatives et associations.*

- *Systématiser la présence des partenaires associatifs les plus réguliers au sein des CESC, et développer leur présence au sein des conseils d'école, des conseils d'administration des EPLE, des comités de pilotage mis en place dans le cadre de l'éducation prioritaire ou au niveau des bassins d'éducation et de formation et favoriser la participation de représentants de l'éducation nationale aux instances de gouvernance des associations (conseils d'administration, assemblées générales...).*
- *Ouvrir aux associations partenaires des établissements, un accès dédié aux espaces numériques de travail des établissements scolaires.*

Partager des objectifs et des références communes pour co construire des démarches d'éducation à la citoyenneté plus complémentaires et plus cohérentes

Au-delà de l'enjeu de la connaissance réciproque des acteurs de l'éducation nationale et de la sphère associative, les Assises ont permis de mesurer la nécessité **de définir le cadre d'intervention de chacun autour d'objectifs partagés et clairement définis.**

Il s'agit d'abord d'éviter le risque que, dans une logique de prestation de service, l'intervention de l'association ne vienne se substituer à l'action de l'enseignant. Il convient aussi d'éviter l'empilement et l'émiettement des actions conduites avec les associations : l'enjeu identifié est bien de construire une véritable cohérence entre les actions menées et les enseignements, et d'assurer une continuité entre les temps éducatifs de l'enfant et du jeune. L'action conjointe avec les associations doit s'inscrire dans un temps long, et il faut **viser la pérennité des actions construites** au-delà des changements d'enseignants ou d'interlocuteurs dans les associations.

De ce point de vue, la généralisation des PEdT ou la mise en place de parcours de l'élève dans le domaine de la citoyenneté et de l'éducation artistique et culturelle, sont perçues comme des leviers. Les pistes d'actions proposées par les partenaires sur ces sujets ont été nombreuses :

- *Partager avec les associations des objectifs éducatifs communs : le nouveau socle commun de connaissances, de compétences et de culture doit être une référence partagée avec les associations partenaires de l'école, et il faut faciliter l'appropriation par ces associations des projets d'école ou d'établissement dans lesquels elles interviennent.*
- *Inscrire au sein des projets d'école et d'établissement la question du lien avec les associations, et faire participer les associations partenaires à leur rédaction.*
- *Affirmer la nécessité de co construire dans une logique de partenariat entre enseignants et acteurs associatifs des actions éducatives qui soient élaborées en amont, puis évaluées, de manière collégiale.*
- *S'appuyer sur la mise en place des PEDT, du parcours citoyen et du parcours d'éducation artistique et culturelle de l'élève pour construire la continuité entre l'action éducative des différents acteurs et entre les différents temps de l'enfant et du jeune.*
- *Développer des CESC inter-établissements au niveau des bassins d'éducation et de formation, et s'appuyer sur la mise en place des CESC départementaux pour piloter et coordonner le partenariat avec les associations et les parents à l'échelle d'un territoire.*

Par ailleurs, **il a été souligné fréquemment lors des Assises, que les concepts liés à la citoyenneté et la laïcité doivent faire l'objet d'un travail commun de réflexion et de définition, en s'assurant au préalable que les associations qui interviennent en milieu scolaire partagent les valeurs fondatrices de la République.**

Là-aussi, plusieurs propositions ont été formulées :

- ➔ *Favoriser l'intervention d'associations bénéficiant d'un agrément « associations éducatives complémentaires de l'enseignement public » et accompagner les associations vers l'obtention de cet agrément lorsqu'elles sont amenées à intervenir de manière régulière en milieu scolaire.*
- ➔ *Partager avec les associations intervenant en milieu scolaire la Charte de la laïcité à l'école.*
- ➔ *Élaborer au niveau national ou académique une charte des valeurs, qui pose des définitions partagées des valeurs fondatrices de la République dans le cadre de l'éducation à la citoyenneté.*

Une fois posés les enjeux et les modalités du développement d'un partenariat plus pertinent et plus efficient, plusieurs pistes ont été dessinées pour renforcer l'implication des associations aux côtés de l'école pour la transmission des valeurs de la République :

- ➔ *Impliquer d'avantage les associations complémentaires de l'école dans les classes ou ateliers relais et développer la place des associations dans l'aide aux devoirs.*
- ➔ *Mettre en place des actions de tutorat de classes par un partenaire associatif tout au long d'une année scolaire.*
- ➔ *Intégrer les associations à la préparation des temps forts et des cérémonies à caractère républicain, et développer en lien avec elles des actions intergénérationnelles.*
- ➔ *Développer la place des associations dans la mise en œuvre des mesures de responsabilisation.*

Se former mieux et ensemble

La question de la formation apparaît comme un point saillant des assises : elle est évoquée dans un grand nombre de départements comme un levier majeur pour favoriser une meilleure connaissance entre équipes éducatives des établissements et monde associatif, et pour développer une culture et des références partagées :

- ➔ *Réfléchir au développement d'un tronc commun de la formation initiale des enseignants et professionnels des associations éducatives et à la création de diplômes professionnels communs dans le cadre des ESPÉ notamment ;*
- ➔ *Permettre aux enseignants d'effectuer un stage dans une association complémentaire de l'école et de se former davantage aux enjeux du partenariat éducatif et ;*
- ➔ *Organiser des formations croisées autour des enjeux liés à la citoyenneté entre équipes éducatives des établissements et acteurs du monde associatif.*

Simplifier le montage administratif des partenariats et garantir le financement des associations pour assurer la pérennité des actions

Afin de pérenniser et de développer les actions conduites par l'école en lien avec le monde associatif, l'ensemble des acteurs souligne l'importance de prendre en compte la dimension financière du partenariat. L'enjeu est fort car il s'agit, à la fois, de préserver la gratuité des actions mises en œuvre et de s'assurer que les territoires les plus isolés, notamment en milieu rural, puissent bénéficier de ces partenariats.

Enfin, équipes éducatives et acteurs associatifs soulignent conjointement la lourdeur du montage administratif des partenariats et l'importance de simplifier les démarches administratives est donc mise en avant :

- ➔ *Développer les financements pluriannuels, pour stabiliser le fonctionnement des associations et permettre aux actions conduites de s'inscrire dans la durée, mais aussi développer les conventions multipartites (État, collectivités...) pour mieux piloter les interventions dans les établissements scolaires.*
- ➔ *Simplifier et uniformiser les modèles de convention.*
- ➔ *Former les acteurs à la recherche de nouveaux financements (parrainage, mécénat, fonds européens...) et au montage de dossiers administratifs.*

Encourager, accompagner et valoriser l'engagement des jeunes au quotidien

Pour favoriser une appropriation pleine et entière des valeurs de la République, de nombreux participants aux assises soulignent que **l'enjeu premier reste d'abord d'impliquer directement les jeunes dans la vie associative, dans des projets qui favorisent leur engagement en actes**, ou dans des structures qui permettent l'apprentissage au quotidien de la vie démocratique.

C'est d'abord l'organisation et la vie de l'établissement scolaire elles-mêmes qui doivent permettre aux élèves de trouver les espaces et le temps pour expérimenter entre pairs un engagement dans la vie de la Cité, avec l'accompagnement des équipes éducatives ou des acteurs associatifs. Ainsi, les équipes éducatives et leurs partenaires doivent accompagner les élèves pour qu'ils puissent investir pleinement leurs fonctions de délégués de classe, et prendre toute leur part dans la vie de l'établissement. Dans ce sens les instances de participation des élèves au sein des établissements, tels le conseil de vie lycéenne, doivent aussi être des points d'appui privilégiés : il revient aux adultes d'en faire des lieux qui permettent aux élèves de s'exprimer pleinement et activement sur les enjeux liés la vie de l'établissement.

Les acteurs des Assises rappellent également que les jeunes prennent part à des actions ou des initiatives en dehors de l'école. Pourtant cet engagement est souvent mal connu et peu reconnu au sein des établissements scolaires : c'est là un chantier sur lequel il conviendrait de travailler, afin de mieux valoriser et de mieux reconnaître au sein de l'école les initiatives menées par les jeunes et les compétences qu'elles peuvent leur permettre de développer.

Les acteurs mettent en avant plusieurs leviers qui doivent permettre d'aller plus loin dans ces deux directions, et qui pourront s'appuyer sur un lien renforcé entre l'école et les associations :

- ➔ *Favoriser la culture de l'engagement des jeunes par la participation aux instances des établissements scolaires (CVL, CA des EPLE ou de l'association sportive UNSS...), et développer à tous les niveaux de l'enseignement scolaire ce type d'instance (conseils d'élèves dans le premier degré, conseils de vie collégienne...).*
- ➔ *Favoriser la mise en réseau des instances de vie lycéenne ou collégienne pour permettre aux jeunes de partager leur expérience de l'engagement ou d'initier des démarches communes.*
- ➔ *Développer les formations de délégués élèves en réunissant plusieurs établissements, pour permettre aux élèves de saisir pleinement de leurs fonctions.*
- ➔ *Développer au sein de l'établissement les temps d'échanges, de débats entre pairs pour une éducation à la citoyenneté en pratique.*

- ➔ *Intégrer dans la vie des établissements des temps et des lieux qui permettent aux élèves d'être porteurs de projets individuels ou collectifs (actions de médiation, réalisation d'expositions, de films...), qui s'inscrivent dans la vie de l'établissement scolaire ou de son environnement, et favoriser par exemple le développement de juniors associations ou l'investissement des élèves au sein des foyers socio-éducatifs.*
- ➔ *Valoriser au sein de l'école, et dans le cadre de la mise en place du parcours citoyen, les compétences acquises par les élèves dans le monde associatif ou dans des projets à dimension citoyenne qu'ils ont pu conduire (conseil municipal ou départemental des jeunes, actions de solidarité internationale...): mise en place d'un livret de l'engagement, de cérémonies ou de lettres de félicitations, valorisation dans le cadre du parcours scolaire et du post-bac...*
- ➔ *Favoriser l'engagement des jeunes dans le service civique ou le service volontaire européen.*
- ➔ *Dégager du temps aux équipes éducatives pour accompagner les élèves dans leurs engagements et leurs initiatives et y impliquer les différents partenaires, notamment les associations complémentaires de l'École ou le réseau information jeunesse.*
- ➔ *Inciter les élèves à adhérer à une association dès la 6ème et développer les stages de jeunes dans des associations.*

3.2 Comment associer le monde économique et professionnel à la lutte contre les discriminations sociales et territoriales ?

La loi du 8 juillet 2013 a créé un parcours individuel d'information, d'orientation et de découverte du monde économique et professionnel (Piiodmep). Son déploiement doit être l'occasion de développer des projets partagés et territoriaux avec les acteurs du monde économique qui auront vocation à renforcer la culture citoyenne par l'apprentissage des valeurs de respect, de civilité et d'ouverture à l'autre.

Afin de définir sa stratégie partenariale et de proposer un panel d'actions diversifiées à plusieurs étapes du parcours, l'établissement pourra s'appuyer, au sein de son bassin d'emplois et de formation, sur des actions fédératives impulsées au niveau académique (ex.: conventions avec les organisations professionnelles, clubs des partenaires, comités locaux éducation économie, mouvements associatifs...). Un dialogue régulier avec les professionnels (entreprises, administrations, associations) devra permettre de faciliter l'accueil des élèves en stage tout au long de l'année, sans discrimination, en fonction des contraintes calendaires respectives et d'objectifs définis conjointement et suffisamment en amont des séquences d'observation.

Cette coordination doit veiller à élargir au maximum les univers de découverte pour les élèves : entreprises du secteur privé, du secteur public, entreprises marchandes, non marchandes telles qu'associations, organisations diverses. Parce que l'école seule ne saurait garantir l'insertion sociale et professionnelle des jeunes, l'ensemble des acteurs a un rôle à jouer auprès des jeunes pour lutter contre les déterminismes sociaux et permettre le développement de l'esprit d'initiative et d'entreprendre, constitutif des huit compétences clés pour l'éducation et la formation tout au long de la vie.

3.2.1 Des pratiques à mettre en avant

Les assises ont permis de montrer que des actions sont déjà conduites en ce sens, comme les actions de sensibilisation telles que visites d'entreprises, témoignages ou interventions de chefs d'entreprises, forums,

conférences, débats, jeux. D'autres actions ont une portée nationale, comme la Semaine école-entreprise, la Semaine de la sensibilisation à l'entrepreneuriat féminin ou encore la Semaine de l'industrie.

Dans de nombreuses académies, (Bordeaux, Grenoble, Guyane, Lille, Limoges, Orléans-Tours, Paris, Rennes, Strasbourg, Rouen, Toulouse, Versailles), « Capital Filles », opération menée par une dizaine de grands groupes sous le pilotage d'Orange, coordonne un réseau de marraines qui accompagnent vers l'emploi des jeunes filles qui étudient dans les filières technologiques et professionnelles des lycées généraux, technologiques et professionnels, en privilégiant la voie de l'apprentissage. Dans l'académie de Créteil, des partenariats sont noués avec des entreprises pour accueillir des élèves exclus de façon temporaire.

Dans les académies d'Aix-Marseille et de Nantes, des établissements, en partenariat avec un institut médico-éducatif (IME) ou un comité local économie entreprise (CLEE), coopèrent avec des entreprises handi-accueillantes pour sensibiliser les élèves au rôle essentiel que peut jouer le monde professionnel dans la lutte contre les discriminations en embauchant et en formant des personnes en situation de handicap.

Des entreprises sont régulièrement associées à la transmission des valeurs du vivre-ensemble que l'on retrouve dans l'entreprise (esprit d'équipe, respect mutuel, ponctualité, assiduité, etc.), à travers des actions telles que des simulations d'entretiens d'embauche ou en participant à des jurys de rapports de stage pour des élèves de 3^e (Besançon, Clermont-Ferrand, Lyon, Montpellier, Nancy-Metz, Nice, Rouen). En Corse, ce travail de transmission des valeurs et de lutte contre les déterminismes sociaux, dans le cadre de la découverte des divers secteurs économiques, est conduit avec la participation des chambres consulaires et les fédérations professionnelles.

Dans les académies de Poitiers, Rennes, Montpellier et Versailles, des projets de mini-entreprises sont menés, parfois avec des partenaires de l'économie sociale et solidaire, avec l'association Entreprendre pour Apprendre (EPA). Les élèves sont accompagnés par leurs enseignants, un parrain entrepreneur ou collaborateur d'entreprise et par l'intervenant de l'association EPA, dans la création d'une entreprise réelle, de l'idée à la commercialisation en passant par l'organisation de l'entreprise. Le but pédagogique de l'action est de développer les compétences de créativité, le sens des responsabilités et l'esprit d'initiative des jeunes participant au projet, en les initiant de la manière la plus réaliste possible au fonctionnement d'une entreprise. Ils peuvent vivre « réellement » toutes les étapes de la création, ce qui leur permet de développer des savoir-faire et des savoir-être.

3.2.2 Des leviers d'action et des propositions des territoires pour aller plus loin

Mieux se connaître pour approfondir et développer les partenariats

Comme pour les relations entre l'école et le monde associatif, les Assises ont d'abord permis de constater le besoin de renforcer la connaissance réciproque des équipes éducatives des établissements scolaires et des représentants du monde économique et professionnel, qui évoluent dans des environnements parfois trop éloignés, et dont il convient de rapprocher les cultures professionnelles. Diverses modalités d'action ont pu être envisagées pour aller dans ce sens :

- ➔ *Développer les stages en entreprise des enseignants, y compris pour les enseignants du premier degré.*
- ➔ *Renforcer la formation initiale des enseignants sur les questions socio-économiques.*
- ➔ *Organiser dans le cadre de la formation continue, des formations mixtes réunissant équipes éducatives des établissements et représentants du monde économique et professionnel.*

- ➔ *Institutionnaliser au niveau local des temps de travail dédiés entre équipes éducatives et représentants du monde économique et professionnel, pour renforcer le maillage et le fonctionnement des réseaux au plus près des établissements scolaires et améliorer la qualité du partenariat.*
- ➔ *Partager avec les représentants du monde économique et professionnel les objectifs et enjeux des projets d'école et d'établissement.*
- ➔ *Optimiser le recensement et la mise à disposition des ressources et des outils d'accompagnement, pour faciliter l'essaimage des partenariats : répertoire des personnes ressources et des entreprises locales, banques d'exemples de bonnes pratiques, plateformes de travail collaboratif et de mutualisation notamment.*
- ➔ *Inscrire les actions communes à l'école et au monde économique et professionnel dans des documents d'orientation (conventions, accords-cadres...) qui permettent d'en assurer un meilleur pilotage, une coordination accrue et une évaluation partagée.*

Les Assises ont donc souligné la volonté des acteurs de réfléchir au niveau local à la construction d'une véritable logique de partenariat, inscrite dans la durée et des objectifs partagés, et qui permette un meilleur pilotage et un plus grand déploiement des actions menées conjointement pour lutter contre les déterminismes sociaux. Les différents partenaires font le constat qu'un cadre existe presque toujours pour organiser ces relations, notamment celui des comités locaux école entreprise ou éducation économie (CLEE). Réunissant représentants de l'éducation nationale et de l'entreprise, le CLEE a pour mission de favoriser et de faciliter les échanges entre le monde éducatif et le monde professionnel. C'est à la fois un espace d'échanges pour la réflexion et la proposition d'un ensemble d'actions qui s'ajoutent, complètent ou enrichissent les dispositifs et partenariats déjà existants dans les établissements ou l'académie et à la fois un lieu de ressources pour le développement de la relation école-entreprise.

En vue de la lutte contre le décrochage, les académies appellent également de leurs vœux des relations plus étroites avec tous les partenaires et notamment les entreprises : « S'appuyer sur les expériences de préparation au monde professionnel et de lutte contre le décrochage scolaire, les généraliser pour qu'elles ne reposent pas, dans certains cas, sur la seule bonne volonté des équipes locales. » En vue du développement de diverses activités nécessaires aux Piodmep (visites d'entreprises, connaissance des métiers, forums de métiers, stages en entreprise) le développement des CLEE est cité comme une nécessité pour consolider les relations école entreprise. Le niveau du bassin d'éducation et de formation semble plébiscité pour l'organiser en cohérence avec les plateformes et les réseaux Foquale (Formation qualification emploi).

L'un des enjeux soulignés est également de prendre en compte et de compenser les disparités territoriales au sein d'une même académie, qui peuvent être génératrices d'inéquité pour les élèves dans l'information, l'orientation, la découverte des métiers et du monde économique et professionnel. Tous les territoires ne bénéficient pas en effet du même dynamisme économique, la présence des acteurs économiques peut y être plus ou moins forte, les coûts de transports peuvent limiter les déplacements des élèves et des jeunes.

Encourager et valoriser l'esprit d'initiative des jeunes pour développer leur capacité à entreprendre et les accompagner dans leur insertion sociale et professionnelle

Comme pour l'éducation à la citoyenneté, il apparaît important aux acteurs des Assises d'encourager tout ce qui permettra aux élèves, en particulier les plus modestes, de développer leur engagement, leur esprit d'initiative, leur esprit d'entreprendre, dans et hors l'école, de valoriser leurs projets et les compétences qu'ils peuvent y acquérir.

Le projet de parcours citoyen et le parcours individuel d'information, d'orientation et de découverte du monde économique et professionnel (Piiodmep) apparaissent là aussi comme des opportunités pour consolider de la coopération entre l'École et le monde économique et professionnel.

Les acteurs du monde économique et professionnel évoquent aussi leur souhait de prendre une part active aux mesures de responsabilisation. L'entreprise par le cadre de travail qu'elle propose peut contribuer à socialiser les élèves à un ensemble de valeurs et d'attitudes qui contribueront à leur insertion sociale et professionnelle. Pour cela des axes de travail sont mis en avant :

- ➔ *Développer les dispositifs tels que les mini-entreprises, qui amènent les élèves à développer leur capacité d'initiative et leur esprit d'entreprendre.*
- ➔ *Impliquer le monde économique et professionnel dans la mise en place des mesures de responsabilisation.*
- ➔ *Développer en lien avec le monde économique et professionnel, les banques de stage pour que chaque jeune puisse accéder à un stage qui lui permette de découvrir de nouveaux horizons professionnels et lutter contre les inégalités liées au milieu familial.*

FOCUS : La réserve citoyenne, un cadre pour permettre à la société civile de s'engager aux côtés de l'école

Suite aux attentats de janvier, la ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche a proposé, dans le cadre de la Grande mobilisation de l'école pour les valeurs de la République, la mise en place d'une réserve citoyenne de l'éducation nationale. Elle s'inscrit en cohérence avec la mission confiée par le président de la République à MM. Sauvé et Onesta.

Sur l'ensemble du territoire national elle doit permettre de démultiplier l'action commune de l'École et de la société civile, au plus près des établissements scolaires du premier et du second degré, qui pourront faire appel aux membres de cette réserve.

Les Assises ont permis d'affirmer la volonté des acteurs de faire vivre et d'animer cette réserve au niveau local, afin d'en garantir sa visibilité auprès des équipes éducatives, d'assurer son attractivité auprès de ceux qui seront amenés à la rejoindre et de lui conférer le plus large rayonnement. L'organisation de regroupements dédiés aux réservistes voire de temps d'information ou de formation notamment en lien avec les associations est envisagée au niveau local pour favoriser les échanges de pratique et harmoniser la qualité des actions conduites.

Les points d'appui du plan de grande mobilisation pour accompagner les acteurs locaux

Mesure 5 : mobiliser toutes les ressources des territoires

- **Les liens avec l'éducation populaire seront renforcés.** Le contenu des conventions pluriannuelles d'objectifs des réseaux d'éducation populaire sera redéfini au regard des enjeux actuels, avec le souci de parvenir à des engagements communs de tous les ministères concernés dans un cadre stabilisé et durable. Cette simplification et cette reconnaissance inédite de la part de l'État constitueront une chance de renouveler, en la consolidant, l'intervention de l'éducation populaire dans les territoires les plus fragiles, en confortant leur capacité à porter et transmettre les valeurs de la République.

- **Les liens avec les associations de lutte contre le racisme et l'antisémitisme** agréées par le ministère ou bénéficiant d'une convention de partenariat seront également redéfinis afin de renforcer la mise en œuvre de leurs actions éducatives et pédagogiques spécifiquement sur les problématiques du vivre ensemble, de la lutte contre les préjugés, le racisme, l'antisémitisme, la xénophobie.

- **Les partenaires éducatifs agréés du ministère, des professionnels des médias, des associations de lutte contre le racisme et l'antisémitisme et des organisations de jeunesse et d'éducation populaire** seront mobilisés pour lutter contre les dérives du relativisme, de la rumeur et de l'obscurantisme dans le cadre d'interventions auprès des jeunes.

Mesure 3 : Créer un nouveau parcours éducatif de l'école élémentaire à la terminale : le parcours citoyen

La participation et les initiatives des élèves seront développées

- **Développement des « conseils d'enfants » dès l'école primaire, des conseils de la vie collégienne et soutien renforcé aux conseils de la vie lycéenne.**

- Encouragement des actions éducatives dans le cadre des projets éducatifs territoriaux (par exemple participation des élèves à des conseils municipaux d'enfants).

- **Renforcement des capacités d'initiative des associations lycéennes** et mobilisation de moyens nouveaux à destination des **journaux lycéens** et des activités de création et d'animation médias en favorisant les projets partenariaux avec le monde des médias et le monde économique.

- **Relance de la semaine de lutte contre le racisme et l'antisémitisme**, fin mars, pour en faire un temps fort de mobilisation de la communauté éducative et de l'ensemble de la société civile. Renforcement de la semaine de l'engagement en septembre, en lien avec les partenaires associatifs.

- **Valorisation de l'engagement associatif des élèves**, de l'implication auprès de leurs pairs qui ont besoin de soutiens variés (élèves nouvellement arrivés en France, élèves en difficultés, élèves en situation de handicap), etc. La vice-présidence des associations sportives par les élèves sera systématisée, et les prises de responsabilité au sein des associations sportives valorisées. Les formations de jeunes coaches et de jeunes arbitres seront développées. Les expériences d'engagement vécues par les élèves pendant leurs temps de loisirs et de vacances seront encouragées.

Les actions relatives à la formation du futur citoyen et à la promotion des valeurs de la République et de la laïcité seront inscrites systématiquement dans les projets d'école et les projets d'établissement. Ces actions seront particulièrement valorisées et explicitées auprès des parents d'élèves. Toutes les écoles et tous les établissements devront, d'ici la fin de l'année scolaire, réécrire leurs projets d'école et d'établissement pour y intégrer ces éléments. Ces projets détailleront également les modalités du parcours citoyen.

Le parcours citoyen sera évalué à la fin de la scolarité obligatoire selon des modalités qui seront définies au printemps. De manière complémentaire, les jeunes de plus de 16 ans poursuivront leur parcours citoyen afin de préparer pleinement et de solenniser leur entrée dans la République.

Mesure 8 : renforcer les actions contre les déterminismes sociaux et territoriaux

- **La coopération avec les entreprises et le monde économique sera étendue et valorisée.**

- Les initiatives des associations et de milieux professionnels qui mobilisent l'intervention de tuteurs d'entreprise pour l'accompagnement, dans leurs études et leur insertion professionnelle, des jeunes collégiens et lycéens professionnels des quartiers, seront valorisées. Les accords de partenariat seront étendus, notamment dans le cadre de la mise en œuvre du parcours individuel d'information, d'orientation et de découverte du monde économique et professionnel, afin d'élargir le réseau des établissements bénéficiaires.

- Les partenaires sociaux et les branches professionnelles sont mobilisés pour intensifier les initiatives citoyennes en faveur de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes. L'information sur les formes et les effets des discriminations dans l'accueil des jeunes en stage et en alternance sera développée. Le secteur associatif agissant sur l'inclusion et l'intégration sera soutenu.

- Le développement des Campus des métiers et des qualifications, pour la formation et l'insertion professionnelle des jeunes dans les territoires, sera poursuivi et intensifié.

- **Les établissements d'enseignement supérieur, en lien avec le réseau des pôles étudiants pour l'innovation, le transfert et l'entrepreneuriat (Pepite) et en appui sur les Campus des métiers et des qualifications, proposeront une formation et un**

accompagnement aux jeunes décrocheurs, diplômés et non diplômés de l'enseignement scolaire, qui souhaitent créer leur propre activité :

- les jeunes sans diplôme pourront ainsi accéder au diplôme d'université créateurs d'entreprises (Duca) ;
 - les jeunes titulaires du baccalauréat pourront bénéficier du statut national d'étudiant- entrepreneur.
-